

Los douje prumiès jouns de janvi anoucian  
le tems de lous doujé mes oungan.



Sommaire

Échos du conseil  
municipal

Éditorial

Infos  
municipales

Zoom sur...

Vie  
associative

Dernière minute

Election présidentielle - 23 avril et 7 mai 2017

Elections législatives - 11 et 18 juin 2017

## Séance ordinaire du 3 octobre 2016

Le Conseil a validé :

- ▶ par 14 voix pour et 1 abstention, le rapport de la Commission locale des charges transférées à la communauté de communes ;
- ▶ à l'unanimité, une convention relative aux charges de fonctionnement de l'école de Drémil-Lafage ;
- ▶ par 13 voix pour et 2 abstentions, la création d'un poste « non titulaire agent d'entretien ».

Le Conseil a discuté et/ou été informé :

- ▶ du don d'un terrain à la commune ;
- ▶ de la renégociation des contrats d'assurance des bâtiments communaux.

## Séance ordinaire du 7 novembre 2016

Le Conseil a reçu M. Ortala, Inspecteur de l'Éducation nationale, pour préparer de la rentrée scolaire 2017.

Le Conseil a validé :

- ▶ à l'unanimité, l'indemnité de conseil du comptable de la collectivité ;
- ▶ par 12 voix pour et 3 abstentions, une demande de subvention au titre de la DETR, pour le groupe scolaire ;
- ▶ à l'unanimité, la signature d'une convention avec le Fonds de Solidarité.
- ▶ à l'unanimité, le renouvellement de la convention de fauchage des aires de manœuvre de l'aérodrome ;
- ▶ à l'unanimité, la donation à la commune d'une parcelle de terrain nu ;
- ▶ à l'unanimité une décision modificative au budget d'investissement 2016.

Le Conseil a discuté et/ou été informé :

- ▶ des contrats d'assurances (franchise et montant de la prime) ;
- ▶ de la constitution du jury du concours d'architectes du groupe scolaire ;
- ▶ d'une pétition adressée par des concitoyens, concernant des nuisances sonores.

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

Le Conseil a validé :

- ▶ le renouvellement du contrat de gestion de l'ALAE, de l'ALSH et des NAP ;
- ▶ la modification des statuts du SDEHG ;
- ▶ l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU, dans le

cadre de la modification du PLU.

Le Conseil a discuté et/ou été informé :

- ▶ d'un projet d'avis dans le cadre de l'enquête publique sur le projet d'autoroute Castres-Toulouse ;
- ▶ d'une demande de l'Association de l'Eglise de Roques ;
- ▶ d'une lettre du club de football.

## Séance extraordinaire du 19 décembre 2016

Le Conseil a reçu les élus de Vallesvilles et Saussens, pour discuter de l'avenir du RPI.

Le Conseil a validé :

- ▶ la poursuite temporaire de la collaboration dans les mêmes conditions qu'actuellement ;
- ▶ la constitution d'un groupe de travail, pour définir et rédiger les termes d'une convention, définissant les conditions de cette coopération intercommunale.

## Séance ordinaire du 9 janvier 2017

Le Conseil a validé :

- ▶ par 12 voix pour et 3 abstentions, l'avis du Conseil pour l'enquête publique sur le projet d'autoroute Castres-Toulouse ;
- ▶ par 12 voix pour et 3 abstentions, un avenant à la convention constitutive d'un groupement de commande, pour la réalisation d'une étude sur une solution au projet d'autoroute Castres-Toulouse ;
- ▶ 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, l'élection d'un délégué et d'un suppléant, à la nouvelle communauté de communes ;
- ▶ 14 voix pour et 1 abstention, le refus du transfert de la compétence PLU, à la communauté de communes ;
- ▶ par 14 voix pour et 1 voix contre, le nouveau régime indemnitaire des agents de la commune (RIFSEEP) ;
- ▶ à l'unanimité, une demande de subvention à l'ADEME, pour les études du groupe scolaire ;
- ▶ à l'unanimité, la réévaluation des tarifs facturés aux parents, par le LEC, pour les activités périscolaires.

Le Conseil a discuté et/ou été informé :

- ▶ de l'avancement du chantier de la salle polyvalente ;
- ▶ de l'AG du Syndicat pour la réhabilitation de la décharge de Drémil ;
- ▶ de la réunion du groupe de travail sur le RPI.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je suis heureuse de vous présenter cette nouvelle édition de votre revue municipale. En ce début d'année, mes premiers mots iront, bien entendu, vers vous, Bourguignonnes et Bourguignons. Permettez-moi de vous adresser, en mon nom personnel et au nom de tous les élus du Conseil municipal, des vœux sincères, pour cette année 2017 : vœux de bonne santé, de travail, de réussite et de paix, pour vous mêmes, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.



L'année 2016 aura été dédiée à l'étude du groupe scolaire, dont les travaux devraient commencer au premier trimestre de 2018. L'aménagement du chemin du Clos, fait partie de nos réalisations. Il permet de mieux circuler, il améliore le cadre de vie du quartier. Depuis quelques années, nous avons transformé Bourg Saint Bernard, en une commune au cadre de vie apprécié par tous.

Il ne faut pas oublier le 15 juillet 2016, date à laquelle a eu lieu l'incendie de la salle Robert-de-Laplagnolle. Dans les mois qui viennent, nous connaissons le coût, pour notre budget communal. Enfin, nous avons terminé l'année 2016, en recevant l'arrêté du Préfet prononçant la fusion de notre communauté de communes avec Cap-Lauragais et Coloursud et ce, malgré les avis défavorables de deux intercommunalités et de 35 communes sur les 53. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des changements que notre commune subira, jusqu'à l'horizon 2020.

Comme chaque année, je félicite et remercie les familles qui ont décoré leur maison, pour les fêtes de fin d'année.

En attendant, il nous reste à espérer que cette nouvelle année vous apportera beaucoup de joie et de satisfaction.

Bonne année à tous.

*Andrée Oriol*



La mairie  
Tel : 05 62 18 86 50  
Fax : 05 62 18 86 51  
mairie.stbernard@wanadoo.fr



#### Ouverture au public

- LUNDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MARDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MERCREDI Fermé au public
- JEUDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- VENDREDI de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Directeur de la publication  
R. FERRANDO (1er Adjoint)

Comité de rédaction  
E. CESSÉS - Ch. LAHOZ - S. LE JOLY - D. PARKER  
G. PINEL - M.C. PINEL - J.P. RIBAUT - P. ZENATTI

Crédits  
fr.vector.me, freepik.com

Tiré à 400 exemplaires imprimés par nos soins

## CONCOURS DE DESSIN

Le dessin de la couverture de ce bulletin a été réalisé par Hugo (6 ans).

Les vingt enfants de l'ALAE ont participé à un grand concours, sur le thème de la nouvelle année. Le dessin gagnant a été sélectionné par les habitants du Bourg, petits et grands. Au vu de la qualité et de la beauté des dessins, le vote a été si serré, que le jury a été contraint de tirer au sort le gagnant. Nous félicitons Hugo et remercions, par ordre alphabétique, Célian (9 ans), Elloria (6 ans), Emilien (9 ans), Ethan (10 ans), Juliette (8 ans), Lalya (5 ans), Louison (9 ans), Mathilde (5 ans), Naomie (9 ans), Nastasia (5 ans), Sofia (8 ans), ainsi qu'un petit étourdi qui a oublié de signer, pour leur participation (voir en page 12).

## COVOITURAGE

La Mairie de Bourg Saint Bernard encourage la voiture autrement et soutient les initiatives de covoiturage : une pratique simple, économique, conviviale et écologique.

Afin de palier le manque de transports en commun desservant notre commune, le covoiturage est une solution.

Covoiturer, c'est partager son véhicule personnel avec d'autres personnes, pour effectuer ensemble tout ou partie d'un trajet. Que ce soit pour rejoindre le travail, le lieu d'étude, une gare ou pour les loisirs. Deux lieux de départ : le parking du stade ou celui de la place de Sers.

La charte d'utilisation ainsi que le formulaire d'inscription sont mis à disposition en Mairie.

De plus, la Région a décidé de mettre à disposition des citoyens, sur la Centrale d'Information Multimodale Transports ([www.transports.midipyrenees.fr](http://www.transports.midipyrenees.fr)), les informations relatives aux structures de covoiturage existantes sur son territoire qui ont accepté cette collaboration.

Pour tout besoin d'information supplémentaire : Sandra Hugonin au 06 52 11 84 22 ou par mail, [hugonins@wanadoo.fr](mailto:hugonins@wanadoo.fr).

## PLANTATION D'ARBRES

Le 10 décembre 2016, à l'initiative de la mairie, aidé par les chasseurs, a été plantée une haie chemin de vilotte sur un terrain appartenant à Mme DE LAPLAGNOLLE. Cette plantation de haie a été effectuée avec l'aide du Conseil Départemental, qui a fourni gratuitement les végétaux et la fourniture nécessaire à la plantation.



Rappelons que ces haies ont de multiples rôles :

- Valoriser le paysage
- Protéger les cultures
- Lutter contre le changement climatique
- Préserver le capital terre
- Favoriser la biodiversité
- Lutter contre la pollution de l'eau ..etc

M. ZENATTI remercie Mme DE LAPLAGNOLLE pour son accord de plantation sur ces terres, M. DEPOULPIQUET pour la préparation ainsi que tous les bénévoles, amis, chasseurs, employés municipaux et quelques conseillers.

## GROUPE SCOLAIRE

Le jury du concours d'architectes s'est réuni le 29 novembre dernier, pour sélectionner, parmi les 56 candidats, les 3 cabinets qui concourront. Le choix définitif de celui qui assurera la maîtrise d'oeuvre sera fait le 28 mars prochain.

## GOÛTER DES AINES

Cette année, la salle des associations étant toujours indisponible à cause de l'incendie, c'est à la cantine des écoles que les aînés se sont retrouvés pour le traditionnel goûter. La salle était bien pleine et les convives joyeux. Les pâtisseries et la blanquette n'y ont pas résisté. Et comme les années précédentes, la chorale du Bourg nous a donné l'aubade, avec notamment, un pot-pourri des « chansons éternelles », repris en chœur et en cœur.

Bonne année à tous les aînés et à l'année prochaine.

## ACCUEILS DE LOISIRS

Les Accueils de Loisirs NAP/ALAE et ALSH de Bourg Saint Bernard sont gérés par l'Association LE&C Grand Sud, et animés par Laetitia AUSSENAC, Directrice Coordinatrice LEC, Adeline Marty, animatrice LEC et Thomas Lehmann animateur LEC. Cette année, l'équipe d'animation travaille, entre autres, sur les objectifs qui nous semblent importants :



- ◆ favoriser les échanges à travers les sorties et les rencontres inter-centres ;
- ◆ sensibiliser les enfants à l'éco- citoyenneté (projet réalisé en partenariat avec le SIPOM) ;
- ◆ sensibiliser les enfants aux valeurs de la République à travers l'expression, théâtre, expos et les jeux collectifs ;
- ◆ favoriser l'esprit d'équipe et le fair-play, tout en favorisant la bonne entente et la cohésion du groupe (soirées, initiation sportive, jeux coopératifs) ;
- ◆ favoriser la prise de confiance en soi avec comme support la vidéo.

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) se déroulent le mardi et le jeudi de 15h00 à 16h30. Au programme cette année : théâtre, danse, relaxation, initiation sportives, atelier gestion des émotions, scrapbooking, création et spectacle de marionnettes, arts-créatifs, sports collectifs, arts-plastiques, contes et comptines. Le programme est distribué de vacances à vacances pour permettre aux enfants de changer d'activité.

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE), propose des projets répondant aux objectifs fixés par l'équipe d'animation et permettant aux enfants de découvrir un large panel d'activités sportives et manuelles.

Les mercredis après-midi de la période « de janvier à février », les enfants vont « jouer avec leurs sens ».

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pendant les vacances scolaires de février, organise un séjour à la neige à Suc et Sentenac (09) pour les enfants de 7 à 11 ans.

N'hésitez pas à vous renseigner directement auprès de l'équipe d'animation !  
Soit par mail: [clsh-bourgstbernard@loisireduc.org](mailto:clsh-bourgstbernard@loisireduc.org) ou par téléphone au 06.78.71.27.34

## ECOLES

### J'aime la galette !

Le vendredi 6 Janvier, tous les enfants de l'école primaire de Bourg-Saint-Bernard se sont transformés en pâtisseries! Au menu, galette des rois à la frangipane pour fêter la nouvelle année. Chaque élève a confectionné sa propre couronne lors d'ateliers manuels.



A l'initiative des délégués des parents d'élèves et des enseignantes, tous les parents du RPI de Bourg-St-Bernard, Gauré, Vallesvilles et Saussens ont été conviés, le soir même, après la classe, pour déguster le résultat fort réussi de nos talentueux apprentis pâtisseries ! Le tout, accompagné de boissons chaudes offertes par la Mairie et la famille Lannes et d'une chanson interprétée par les élèves de CP et CE1.

Toute l'équipe enseignante et ATSEM vous souhaite une très bonne année 2017.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

### Mais qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ?

Depuis le 1er janvier de cette année, une nouvelle communauté de communes est née de la fusion de Cœur-Lauragais (Caraman) de Cap-Lauragais (Villefranche) et de Coloursud (Nailloux). Malgré les avis négatifs de deux conseils communautaires et d'une grande majorité des conseils municipaux intéressés (35 sur 53), la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), n'écoulant que son courage, a refusé de se prononcer. Prévisible, au vue de sa composition ! Enfin, le Préfet, conformément à la loi NOTRe, est « passé outre » les avis des collectivités et a publié l'arrêté de fusion, le 19 décembre dernier et fixé le nombre de délégués de la future assemblée. Vive la Démocratie !

La nouvelle assemblée doit élire son président et le bureau le 23 janvier. A l'heure où j'écris ces lignes, on ne connaît toujours pas, officiellement, le(s) candidat(s) à la présidence, avec qui il(s) compte(nt) gouverner (la loi autorise jusqu'à 15 vice présidents) et encore moins, un quelconque projet qu'il(s) compte(nt) mettre en œuvre. Vive la Démocratie (bis) !

Notre commune ayant moins de 1 000 habitants au 1er janvier 2016, ne sera plus représentée que par un seul délégué. J'abandonnerai donc, mes fonctions dès que le nouveau conseil communautaire aura été installé. Vous pourrez juger, en lisant la « lettre d'adieu » que j'ai adressée au président de Cœur-Lauragais, de mon « optimisme et de ma confiance », dans ces institutions. Mais, pour bien comprendre le problème des charges transférées, qui n'y est que succinctement évoqué, quelques explications sont nécessaires.

### Quel est ce problème des « charges transférées » ?

Lors de son adhésion à une communauté de communes, une commune cède à la communauté certaines de ses

recettes (taxes professionnelles, entre autres). En échange, la communauté lui doit les prestations relevant des compétences déléguées. La différence fait l'objet d'une « attribution de compensation », positive ou négative pour la commune, en fonction des montants de ces deux postes. Pour ce qui concerne Bourg Saint Bernard, lors des négociations d'entrée, en 2011, ces deux postes étaient quasiment équilibrés, le coût de l'entretien de la voirie, assuré par Cœur-Lauragais, compensant les recettes transférées, par la commune.

Mais en 2013, le conseil général décide, arbitrairement, de changer les règles d'attribution des subventions de voirie : pour faire simple, étaler la même subvention sur 3 ans, au lieu de 2 précédemment. Ce qui revient à diminuer, le montant des subventions, d'un tiers environ et par conséquent, à diminuer d'autant, les prestations réalisées par la communauté.

Par cette manœuvre, le budget de la commune se trouve donc, amputé indûment d'environ 25 000 euros annuellement, puisque les recettes transférées restent, elles, inchangées.

Pendant plus de deux ans, j'ai bataillé pour que soit révisée cette attribution de compensation. Face à l'inertie, à la mauvaise volonté ou à l'indifférence (au choix), j'ai dû écrire une première lettre comminatoire au président, puis refuser de voter les budgets intercommunaux et communaux (mesure symbolique, j'étais tout seul), pour voir enfin, la procédure de révision, engagée. Toutefois, sans entrer dans les détails, la Loi est ainsi faite, qu'elle n'avait aucune chance d'aboutir, sans une procédure dérogatoire. Ce que j'ai aussi, demandé par courrier officiel, sans que ma demande n'ait jamais, été prise en compte sérieusement. J'avoue mon impuissance, devant un tel système.

Roger Ferrando

*Monsieur le Président,*

*Demain, par la force des choses, j'abandonnerai mes fonctions de délégué communautaire. J'aurais préféré que ce soit avec tristesse et avec la frustration de ne pouvoir contribuer davantage, à une cause en laquelle je crois et pour laquelle je me suis investi, depuis plus de huit années. Malheureusement, ce n'est que rempli de déception et de désillusion, que je partirai.*

*La dernière séance du conseil communautaire s'est achevée pour moi, par un échec. Un échec n'est jamais agréable à subir, mais il faut savoir l'admettre. J'en ai accepté bien d'autres, pendant mon mandat, me pliant au processus démocratique. Et après tout, une défaite peut être honorable, dans la mesure où, après un combat loyal, le vaincu peut sortir la tête haute.*

*En présentant ma requête à cette dernière assemblée, je n'espérais plus Austerlitz. Je me serais satisfait de Waterloo : « la Garde meurt mais ne se rend pas », ça a quand même un certain panache ! En l'occurrence, ce fut une débâcle, pour ne pas dire une pantalonnade : plus de deux années de tergiversations, de controverses, de belles paroles et de promesses ... verbales (je passe sur les détails, vous les connaissez aussi bien que moi), pour aboutir à une courageuse décision, impossible à prendre, faute de délai suffisant. Du grand Art ! Un modèle de procrastination ! Vous comprendrez donc, qu'il me reste un goût fort désagréable dans la bouche : non celui de la défaite, mais celui d'avoir été publiquement, « roulé dans la farine », pour rester poli.*

*S'il ne s'agissait que de moi, l'affaire serait dérisoire. Mais par-delà ma modeste personne, ce sont mes concitoyens, ceux qui nous font confiance pour gérer au mieux leurs intérêts, qui se retrouvent floués. Ils pourront désormais, mieux apprécier les bienfaits de la communautarisation et de la mutualisation, que vous vantez si bien. Et ils n'ont pas fini de s'émerveiller, si j'ai bien compris ce qui se prépare.*

*Le seul bénéfice que je retirerai de cette ridicule histoire, c'est la belle leçon de « politique » que vous m'avez gracieusement, offerte. A présent, j'ai la preuve que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent et que la fameuse phrase du « petit père » Queuille – il n'est pas de problème qu'une absence de solution ne puisse résoudre - n'est pas qu'une boutade. Pourtant, j'aurais dû me douter que, quand on naît avec des principes, naïf et idéaliste, il est hasardeux de partir seul, en lutte contre des moulins, fussent-ils, à paroles. Cervantès l'a démontré, il y a bien longtemps. Mais, que voulez-vous ? On ne se refait pas.*

*Tout cela pour vous dire que j'ai perdu les quelques illusions qui me restaient. J'ai enfin compris, comment sont prises les décisions importantes et surtout, par qui et pour qui. Cette pitoyable histoire en est un exemple parmi d'autres. Et j'en éprouve quelques craintes pour l'avenir. Que représentera un délégué dans le nouveau « machin » en cours de création ? Que pèsera-t-il, dans une assemblée qualifiée de délibérante et souveraine, où sa voix sera encore plus diluée et encore plus, difficilement audible ? Il ne manque pas d'exemples, autour de nous, pour s'en faire une idée. Je me demande enfin, si on pourra encore appeler communauté de communes, cette « usine à gaz », cette nouvelle strate qui éloignera encore plus, le citoyen des centres de décision, où les enjeux dépasseront ses propres préoccupations, où le politicien remplacera le politique. A mon sens, le millefeuille est en train de virer à la métastase. Je compte sur mes ex collègues, pour me démontrer que je me trompe lourdement, dans mon jugement. Ce que je souhaite très sincèrement.*

*Pour finir, je tiens, quand même, à vous rassurer. Vous pouvez dormir tranquille. Je me remettrai de cet épisode. Je n'ai pas le cuir aussi tanné qu'un homme politique, mais j'ai connu, dans ma vie, des épreuves autrement plus affligeantes que celle-ci. C'est pour ceux qui m'ont fait confiance, en me déléguant à la communauté de communes, que j'ai le plus de peine et pour leur portefeuille que j'ai le plus de craintes. En leur nom, Monsieur le Président, je ne vous remercie pas, pour ce que vous n'avez pas fait pour eux.*

signé : Roger Ferrando

Copie : délégués communautaires de Cœur-Lauragais

## LES MONUMENTS AUX MORTS

Lisa Garrido est élève en terminale au lycée Pierre-Paul Riquet de Saint-Orens. Dans le cadre de ses études, elle a dû préparer un exposé sur le thème de la Première guerre mondiale. Et elle a choisi de parler des monuments aux morts de son village. Nous lui avons demandé de réaliser cet article, à partir des données qu'elle a pu recueillir. Nous la remercions très chaleureusement de son engagement et de sa contribution au devoir de mémoire.



Comme vous le savez, chaque ville ou village de France possède son monument aux morts, en reconnaissance aux combattants ayant perdu la vie pour la France au cours des différentes guerres que notre pays a subies. La présence d'un tel mémorial peut donc sembler banale. Et pourtant, derrière chaque

construction se trouve une histoire, alors connaissez-vous celle de notre monument ?

Tout d'abord, quelques faits, et qui sait, peut-être reconnaîtrez-vous certaines personnes :

- Il a été construit au cours de l'année 1921, selon les plans de l'architecte Paul BONAMY, par l'entrepreneur M.GACHE, de la ville de Lavaur.
- Le maire de l'époque était M.DARDENNE.



- 30 noms sont inscrits sur le monument commémoratif : 28 pour la période de 1914 à 1918 (dont deux fois le nom METCHE, ainsi que, entre autres, MARTY, LOUP, GASC, RAYNAUD, PECH, JAM, IZARD...), un rajouté entre 1939 et 1940 (RAMOND François et un autre en 1951 (GONTIER Pierre).

Une page entière serait nécessaire pour conter toutes les anecdotes de notre monument aux morts, alors en voici quelques unes :

- Saviez-vous qu'il avait été déplacé en 2004, et que cet événement n'avait pas fait l'unanimité ? Comme l'avait commenté La Dépêche à l'époque, de nombreuses voix s'élevaient pour laisser le mémorial là où il s'était toujours trouvé, sur la place de Sers. Une pétition avait même été signée plus d'une soixantaine de fois. Néanmoins, dans un souci de réhabilitation de la fameuse

place, notre monument s'était vu contraint de déménager près de l'église, où vous le voyez désormais. Ce changement d'emplacement lui a bien sûr été profitable, puisqu'il a pu être remis « à neuf », débarrassé des grilles qui l'entouraient, grilles qui ont été remplacées par un joli parterre en pierre de Lavoux, un pavé rose rappelant la belle ville de Toulouse.



- Saviez-vous aussi que l'orientation d'un monument aux morts n'était pas sans importance ? En effet, ils sont principalement érigés face à l'Est, ayant pour mission de surveiller les plaines, du côté par lequel étaient arrivées les troupes ennemies durant la Première Guerre mondiale.

Voici une anecdote un peu plus mystérieuse et amusante : saviez-vous que notre monument aux morts avait-été financé par quelques habitants de ce village ? La liste des souscripteurs a ensuite été cachée à l'intérieur-même du monument et n'a finalement été retrouvée qu'au cours de son déplacement en 2004.



Pour finir, et vous le savez peut-être déjà, ce n'est pas un seul, mais deux monuments que possède la commune du Bourg Saint Bernard, ayant fait construire celui de Roques au même moment.

Et surtout n'oubliez pas : il faut se souvenir pour ne pas oublier, pour ne pas reproduire.

Lisa GARRIDO





## FOYER RURAL

### Créalou

L'atelier Créalou, Peinture et Loisirs Créatifs, pour petits et grands vous souhaite une bonne année 2017.

Depuis octobre 2016, les adhérents ont pris place dans les locaux de Roques qui ont été mis à notre disposition, le samedi matin. Chacun prend ses marques et du plaisir à créer au gré de ses envies ou suivant des ateliers thématiques.

Ci dessous, la photo de création de l'atelier thématique de Noël.



Le Comité des Fêtes et le Foyer Rural organisent la désormais traditionnelle chasse aux œufs le Lundi de Pâques (17 Avril). Les enfants se lanceront à la recherche de leur butin gourmand autour de la place du pradal. La matinée se terminera autour d'une omelette de Pâques réunissant petits et grands.

Inscription gratuite mais obligatoire avant le 12 avril au [cdf.bourgsaintbernard@gmail.com](mailto:cdf.bourgsaintbernard@gmail.com)

### Chasse aux oeufs

### Footing

Fort du grand succès de l'année dernière, le Foyer Rural vous propose à nouveau de découvrir des sentiers ouverts exceptionnellement au public au milieu de notre belle campagne.

Cette année le footing aura lieu le dimanche 21 Mai. En mode marche ou course, sur les sentiers et les routes qui bordent la commune de Bourg Saint Bernard, sur 5 ou 10 km.

Inscription : 5€ par adulte ; Manifestation non chronométrée, non classée.

### Stretching postural

#### 2017 : Comment reprendre l'activité physique ?



Une activité physique raisonnable, raisonnée et régulière est préconisée pour le bien-être physique et moral. Avec la pratique de la marche, des disciplines proposant des exercices posturaux, de la danse, du sport (natation, vélo...), le corps gagne en musculature profonde, en souplesse, en équilibre et apporte joie et confiance en soi. En respectant la progression dans vos efforts, vous vous fixerez des buts accessibles.

Apprenez les gestes justes, les bonnes attitudes et les règles techniques de base de vos pratiques. Pratiquez le mouvement avec une bonne perception de votre corps : soyez à l'écoute, apprivoisez vos sensations.

Le groupe de pratiquants de l'activité Stretching Postural® proposée par le Foyer Rural a accueilli pour la 4ème année de nouveaux adhérents. Un succès qui remplit la salle des fêtes le mercredi soir pour une heure de cours dans la bonne humeur et la concentration. Une activité dont on ne peut plus se passer ! Bonne Année et bonne reprise!

#### Stretching postural

à Bourg Saint Bernard, le mercredi à 18h30

à Lanta, le lundi à 11h, 18h45 et 19h45, le jeudi à 19h30

Coline Rigal-Théron : 06 87 27 20 16

## CÉRÉMONIE DU THÉ, CHABANA ET CALLIGRAPHIE POUR LE THÉ



Dans le Pavillon de Thé, l'alcove tokonoma fait l'objet de beaucoup d'attention. C'est en effet, dans ce petit espace que le maître de cérémonie pourra témoigner à ses hôtes toute l'importance que revêt cette rencontre autour du thé. Pour ce faire, l'officiant choisit avec

soin la calligraphie qu'il placera au centre du tokonoma, accompagnée d'un chabana (fleurs pour le thé) de saison. Ce bouquet modeste ne cherche qu'à suggérer l'essentiel. Il se doit d'être esthétique avec presque rien, comme le Haïku (poème japonais), mais exprimer le maximum par la beauté simple.

La calligraphie réservée à la cérémonie du thé est empreinte de tradition Zen. D'une apparente simplicité, les quelques caractères harmonieusement tracés à l'encre noire, suggèrent aux invités la thématique du jour.



Chabana et calligraphie de pensées zen sont donc indissociables de la cérémonie du thé. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de proposer la découverte de ces arts traditionnels associés à la cérémonie du thé, au Pavillon des Nuages.

Plusieurs dates vous sont proposées, sous forme

d'ateliers d'un samedi par mois, alternant calligraphie de pensées zen + cérémonie du thé et chabana + cérémonie du thé :

### CALLIGRAPHIE

- le 14 janvier 2017,
- le 11 mars 2017,
- le 6 mai 2017

### CHABANA

- le 25 février 2017,
- le 22 avril 2017,
- le 17 juin 2017



Pour animer ces journées, je serai accompagnée de Danièle SAVOYSKI, maître Ikebana diplômée de l'école Ohara de Tokyo, et de Yoko AMIEL, artiste japonaise diplômée des Beaux Arts de Tokyo. Les ateliers s'adressent à un petit groupe de 4 à 5 personnes au maximum. Le Chabana et la calligraphie auront lieu le matin, de 10h30 à midi environ, l'après-midi sera réservé à la cérémonie du thé. Nous déjeunerons sur place d'un repas partagé.

Prix pour la journée : 50 euros/personne.

Pour réserver une date ou pour plus de renseignements, me contacter au 06 74 91 60 60,

ou par mail à [dominique.kawano@free.fr](mailto:dominique.kawano@free.fr)

Le Pavillon des Nuages – 1 allée J. Sauné – 31570 Bourg Saint Bernard - [www.pavillon-des-nuages.fr](http://www.pavillon-des-nuages.fr)

## LA BIBLIOTHEQUE

La permanence du samedi matin est supprimée.

Pour accéder à la bibliothèque, prendre rendez-vous avec Marie Claire Pinel, au 05 61 83 63 75.

Le DVD « Petite ballade à Bourg Saint Bernard » a été réédité. Disponible pour 10 euros.

Appeler Marie Claire Pinel, au 05 61 83 63 75.

## LES MILLE BRAS

La compagnie de marionnettes Les Mille Bras située à Bourg St Bernard propose toute l'année et en tous lieux des spectacles marionnettes dansés et chantés pour enfants dès 6 mois. Ses artistes font des animations pour les anniversaires dès 3 ans ainsi que des contes.

Cie Marionnettes Les Mille Bras 8, Place de Sers 31570 Bourg St Bernard

contact : 06 77 42 35 41 ou 06 89 56 69 72

Infos : site internet : [marionnettes-lesmillebras.fr](http://marionnettes-lesmillebras.fr)

Devis gratuits à : [lesmillebras@gmail.com](mailto:lesmillebras@gmail.com)



## AVAT



**Jolis spectacles en perspective**

C'est du 25 au 29 mai 2017 que les Rencontres de Vol à Voile des Grandes Ecoles Aéronautiques (RVVGEA) se dérouleront, sur l'aérodrome de Bourg-Saint-Bernard. Cet événement qui rassemble plus de 80 passionnés par jour, permet aux différentes écoles telles que l'ENAC, Supaéro, Estaca, l'École de l'Air, Akaflieg et bien entendu l'Ipsa (organisatrice de l'événement cette année), de partager un moment agréable entre jeunes pilotes.

L'AVAT, basée sur l'aérodrome de Bourg-Saint-bernard, co-organisera cet événement et accueillera les jeunes de ces écoles sur la plateforme. Nous invitons bien entendu tous les habitants de Bourg-Saint-Bernard à venir découvrir la plateforme et échanger avec ces jeunes futurs ingénieurs passionnés d'aéronautique.

L'équipe de France de voltige planeur sera sur l'aérodrome de Bourg-Saint-Bernard, du 24 au 30 Avril 2017. Elle fait une fois de plus, confiance à l'AVAT et à la météo du sud ouest pour ses entraînements. N'hésitez pas à venir profiter du spectacle et rencontrer les pilotes.

Enfin, des stages de pilotage spécial débutants se tiendront pendant les périodes des vacances scolaires de février et avril 2017. Contactez-nous ou venez directement sur l'aérodrome.

Plus d'info

site [www.avat.fr](http://www.avat.fr) courriel : [avat@wanadoo.fr](mailto:avat@wanadoo.fr) Tel : 05.61.83.77.72  
Horaires d'ouverture du Lundi au Samedi de 10h-12h et 14h-17h



## TENNIS

Le tennis Club de Bourg St Bernard a repris ses activités. Les membres du bureau et l'enseignant du club, Léo Walter, proposent aux adhérents les animations et stages suivants, pour le premier semestre de 2017 :

- en mars (date à venir), Internationaux de Tennis Toulouse-Balma pour les 7/12 ans à Balma ;
- samedi 18 Mars, rencontre inter-Club à Bourg St Bernard (terrains vert et +) ;
- vacances de Pâques, 2ème semaine d'avril : stage enfants à Verfeil (gymnase et courts extérieurs), en collaboration avec le tennis club de Verfeil ;



N'hésitez pas à rejoindre le Club, des places sont encore disponibles pour adultes ou enfants, débutants ou confirmés. Les cours enfants ont lieu le mercredi et samedi après-midi, les cours adultes, mardi et samedi soir. Par ailleurs, une offre de licence adulte d'une durée de 3 mois est ouverte au printemps permettant à de nouveaux adhérents de débiter la pratique du tennis en intégrant le club. En prenant cette licence l'adhérent pourra bénéficier de 8 séances pour 12 euros (sous réserve d'un nombre suffisant de participants).

Nous avons aussi le plaisir de vous annoncer que le club a reçu le Trophée Comité 31 de la ligue Midi-Pyrénées de tennis. Sur 190 clubs de moins de 100 licenciés de la région, le club est celui qui a connu la meilleure progression, en termes de nombre de licenciés sur la saison 2015-2016, atteignant 88 adhérents en fin de saison. Bravo à tous et, en particulier à Julien Kawano, pour cette récompense !

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à tous, petits et grands sportifs, une excellente année 2017 !

Pour tous renseignements : Léo Walter 06 28 20 74 85 [walter93walter@gmail.com](mailto:walter93walter@gmail.com) ou [tennisbsb@outlook.fr](mailto:tennisbsb@outlook.fr)  
Et à nous suivre sur : <http://tennisclub-bsb.blogspot.fr/p/contact.html>

### Agenda



#### Mars

- le 18 :  
rencontre inter-club Tennis

#### Avril

- le 17 : chasse aux oeufs

#### Mai

- le 1er : Foire à la Fadaise
- le 21 : footing du Bourg
- du 25 au 29 : rencontres de Vol à Voile

Plus d'info sur l'agenda  
[www.lauragais-tourisme.fr](http://www.lauragais-tourisme.fr)

Un point d'accès au droit vous est accessible à Caraman. Les avocats sont à votre écoute pour vous conseiller en toute confidentialité dans différents domaines : famille, travail, consommation, logement, surendettement... Ces consultations généralistes sont gratuites.

Le calendrier des permanences :

- jeudi 2 mars 2017 - Me VERRIER
- jeudi 4 mai 2017 - Me BIBI
- jeudi 6 juillet 2017 - Me VERRIER
- jeudi 7 septembre 2017 - Me BIBI
- jeudi 2 novembre 2017 - Me VERRIER

Les permanences ont lieu de 10h à 12h. Attention la prise de rendez-vous est obligatoire. Contactez le 05 62 18 42 80 pour tout renseignement.

Adresse : Communauté de communes des Terres du Lauragais - 7 avenue du 8 mai 1945 - 31 460 Caraman

## Concours de dessin



**PAPAGAIO**  
BOURG ST BERNARD

**NOUVEAUTÉS 2017**  
DANS VOTRE BAR - TABAC - RESTAURANT

PARIONS COTE EURO MILLIONS

NOUVELLE CARTE DES PIZZAS

05 62 18 50 87

## CARNET

### Décès



Mme Marcelle BERNOU veuve GAUTHIER, le 22 octobre 2016  
M. Ernest DE ROSSI, le 16 novembre 2016

### Naissances

Alexandre BELKHODJA  
né le 25 octobre 2016

